

SILK HOLDING SAS

185- 189 av. Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

DENJEAN & ASSOCIES

35 Avenue Victor Hugo

BP 266

75116 PARIS

01 45 02 20 00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services					
Chiffre d'affaires NET					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					
Autres produits			0		
Total des Produits d'exploitation (I)			0		
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			36 417	55 735	
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total des Charges d'exploitation (II)			36 417	55 735	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			36 417	55 735	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	1 653 424	1 954 004
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	835 926	335 870
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	2 489 350	2 289 874
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	2 256 631	970 037
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	2 256 631	970 037
2. Résultat financier (V-VI)	232 719	1 319 837
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	196 303	1 264 102
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 489 350	2 289 874
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 293 048	1 025 772
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	196 303	1 264 102

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 653 424 2 289 874

2 256 631 970 037

SILK HOLDING SAS

185- 189 av. Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

DENJEAN & ASSOCIES

35 Avenue Victor Hugo

BP 266

75116 PARIS

01 45 02 20 00

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	66 573 601		66 573 601	66 573 601	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total II	66 573 601		66 573 601	66 573 601	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	14 563 658		14 563 658	14 129 138
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	2 801 012		2 801 012	2 946 440	
Charges constatées d'avance (3)					
Total III	17 364 670		17 364 670	17 075 578	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	83 938 271		83 938 271	83 649 180	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

13 794 042

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 27 591 750)	27 591 750	27 591 750
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 800 000	7 800 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	396 971	333 766
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau	3 188 918	3 188 918	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	196 303	1 264 102	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	1 724 157	1 724 157	
Total I	40 898 099	41 902 693	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total II			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	43 020 703	41 734 108
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 469	12 378	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	43 040 172	41 746 486
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	83 938 271	83 649 180	

(1) Dont à moins d'un an

2 276 100

982 414

SILK HOLDING

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'associé unique

SILK HOLDING

185 Avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SILK HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les notes « A) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements » de la partie « Règles et méthodes comptables » et « Titres immobilisés » de la partie « Complément d'informations relatif au Bilan » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre société, pour la valorisation des titres de participations et des autres titres immobilisés, ainsi que leurs modalités de dépréciation. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SILK HOLDING

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 6 mars 2024

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Daniel

SILK HOLDING SAS

185- 189 av. Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

DENJEAN & ASSOCIES

35 Avenue Victor Hugo

BP 266

75116 PARIS

01 45 02 20 00

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	66 573 601		66 573 601	66 573 601	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total II	66 573 601		66 573 601	66 573 601	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	14 563 658		14 563 658	14 129 138
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	2 801 012		2 801 012	2 946 440	
Charges constatées d'avance (3)					
Total III	17 364 670		17 364 670	17 075 578	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	83 938 271		83 938 271	83 649 180	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

13 794 042

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 27 591 750)	27 591 750	27 591 750
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 800 000	7 800 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	396 971	333 766
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau	3 188 918	3 188 918	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	196 303	1 264 102	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	1 724 157	1 724 157	
Total I	40 898 099	41 902 693	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total II			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	43 020 703	41 734 108
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 469	12 378	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	43 040 172	41 746 486
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	83 938 271	83 649 180	

(1) Dont à moins d'un an

2 276 100

982 414

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services					
Chiffre d'affaires NET					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					
Autres produits			0		
Total des Produits d'exploitation (I)			0		
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			36 417	55 735	
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total des Charges d'exploitation (II)			36 417	55 735	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			36 417	55 735	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	1 653 424	1 954 004
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	835 926	335 870
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	2 489 350	2 289 874
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	2 256 631	970 037
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	2 256 631	970 037
2. Résultat financier (V-VI)	232 719	1 319 837
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	196 303	1 264 102
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 489 350	2 289 874
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 293 048	1 025 772
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	196 303	1 264 102

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 653 424

2 256 631

2 289 874

970 037

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 83 938 271.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 196 302.69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice écoulé est marqué par la poursuite des opérations militaires en Ukraine, qui ont commencé le 24 février 2022. Les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont eu une incidence sur l'économie mondiale. La société n'a pas été impactée par les opérations militaires au cours de l'exercice écoulé.

L'année 2023 est marquée par plusieurs interventions de la BCE sur la remontée du taux directeur pour enrayer l'inflation entraînant une hausse du taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles qui s'établit à 5,46%.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

A) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

B) Etat des créances et des dettes

Voir tableaux pages suivantes.

C) Engagement retraite

La société n'employant pas de personnel, aucun engagement de retraite n'a été provisionné.

D) Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net de 196 303 euros.

La variation des capitaux propres au 31 Décembre 2023 s'explique par :

- la formation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 de 196 303 euros,
- l'affectation du résultat 2022 pour 63 205 en réserve légale,
- la distribution de dividende de l'exercice 2022 pour 1 200 896.91 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

E) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 148.76 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 148.76 euros
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes : 0 euro.

F) Disponibilités

Le poste "disponibilités" au bilan comprend le solde de compte bancaire suivant :

- banque Société Générale pour 228 701.25€

Aucune transaction avec les parties liées n'a été conclue à des conditions anormales de marché.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Néant

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 724 157				1 724 157
TOTAL	1 724 157				1 724 157
TOTAL GENERAL	1 724 157				1 724 157

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	14 557 658	763 616	13 794 042
Débiteurs divers	6 000	6 000	
TOTAL	14 563 658	769 616	13 794 042

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	19 469	19 469		
Groupe et associés	43 020 703	2 256 631		40 764 072
TOTAL	43 040 172	2 276 100		40 764 072

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	2 759 175			2 759 175

Le capital est entièrement libéré.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont estimés à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à la valeur d'apport. La valeur comptable des principaux actifs immobilisés est comparée à la valeur de marché estimée. Une expertise indépendante sert de référence pour ces actifs immobilisés.

Lorsque la valeur de marché estimée est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Elle est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

éventuellement complétée par une provision pour risque dans le cas où la valeur d'inventaire serait négative.

Au titre de l'exercice 2023, aucune provision n'a été constatée.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	767 315
Total	767 315

Les autres créances se composent des intérêts courus sur :

- le compte courant avec la société 13-15 Ville l'Evêque
- le compte à terme.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	2 256 631
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 469
Total	2 276 100

Les emprunts et dettes financières diverses se composent des intérêts courus sur le compte courant avec la Société CNP Assurance.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se composent des factures non parvenues.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	40 638 592
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 264 102
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	41 902 694
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	41 902 694
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	63 205
Autres variations	1 067 799-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	40 898 100
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 004 594-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 004 594-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 256 631	2 489 350
Dont entreprises liées	2 256 631	2 417 039

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SILK HOLDING SAS
92200 NEUILLY SUR SEINE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - 13 15 VILLE L EVEQUE - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	6 034 400	8 489 178	100.00	64 849 444	64 849 444	13 794 042		3 712 251	1 685 550		

SILK HOLDING

Société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 27.591.750 €
497 816 397 R.C.S Nanterre
N° TVA Intracommunautaire : FR52 497 816 397
185-189 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine
(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-et-un mars,
A 10h15,
Au siège social,

La société « CNP ASSURANCES », société anonyme au capital de 686.618.477 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 4, Promenade Cœur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 341 737 062, représentée par Madame Alice COLLIGNON, dûment habilitée à cet effet,

Associé détenant les 2.759.175 actions ordinaires composant le capital (l'« Associé Unique »),

En présence de la société « DTZ INVESTORS FRANCE », Présidente non associée de la Société,

La société « PricewaterhouseCoopers Audit », Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

I – A PREABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, lequel mentionne les impacts éventuels liés au conflit russo-ukrainien, ont été établis par la société « DTZ INVESTORS FRANCE », société exerçant les fonctions de Président de la Société.

Le rapport de gestion, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et tout autre document requis par la loi et les règlements, ainsi que les statuts ont été communiqués et tenus à la disposition de l'Associé Unique et du Commissaire aux comptes dans les délais requis.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation desdits comptes et desdits rapports ; Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décision à cet égard ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les termes desdits rapports et les comptes de cet exercice tels qu'ils ont présentés et qui font ressortir un bénéfice de 196.303 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition du Président et décide, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable de 3.375.406 euros, d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 196.303 euros augmenté d'un prélèvement d'un montant de 3.188.918 euros sur le compte « Report à nouveau », soit au total un montant de 3.385.221 euros comme suit :

- à la dotation du compte « Réserve légale » pour9.815 euros (qui s'élèverait, après dotation, à 406.786 euros)
- le solde à titre de dividendes aux associés pour3.375.406 euros

Modalité de mise en paiement du dividende :

- Distribution par inscription en compte courant d'associé : 3.375.406 euros, soit 1,22 euros par action

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Montant des dividendes distribués (en €)	Montant éligible à l'abattement de 40 % (en €)	Montant non éligible à l'abattement de 40% (en €)
Du 01/01/2022 au 31/12/2022	1.200.897 €	0 €	1.200.897 €
Du 01/01/2021 au 31/12/2021	0 €	0 €	0 €
Du 01/01/2020 au 31/12/2020	0 €	0 €	0 €

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte que des nouvelles conventions visées à l'article L. 227-10 précité ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

- **avec la société « DTZ INVESTOR FRANCE », société exerçant les fonctions de direction et la société « CNP Assurances », associée détenant l'intégralité du capital social de la Société :**

Avenants n°1 et n°2 en date des 22 mai 2023 et 16 novembre 2023 au Contrat Cadre en date du 15 juin 2022 intervenu entre la société « CNP Assurances » et « la société « DTZ Investors France » :

Le 15 juin 2022, le Contrat Cadre intervenu entre la société « CNP Assurances » et « la société « DTZ Investors France » a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée expirant le 31 décembre 2027. Les prestations concernées par ce contrat, signé en date du 15 juin 2022, et leurs rémunérations sont détaillées en article III « Rémunération » dudit contrat. La Société a renouvelé son mandat d'adhésion audit Contrat Cadre en date du 22 mai 2023.

Par avenants n°1 et n°2 en date des 22 mai 2023 et 16 novembre 2023, les parties au Contrat Cadre ont dressé la liste des actifs confiés en gestion à la société « DTZ Investors France ».

Au titre de l'exercice 2023, le montant des honoraires comptabilisé en exécution du Contrat Cadre au profit de la société « DTZ Investors France » s'élève à 24.000 euros.

L'Associé Unique prend acte que des conventions conclues sous un exercice antérieur se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- **avec la société « CNP ASSURANCES », société détenant intégralement le capital social de la Société :**

une convention de compte-courant d'associé conclue avec la société « CNP ASSURANCES » : à la clôture de l'exercice écoulé, le compte-courant d'associé de la société « CNP ASSURANCES » s'élevait dans les comptes de la Société à la somme de 40.764.072 euros en principal ; les intérêts courus au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à la somme de 2.256.631 euros.

- **avec la société « 13/15 VILLE L'EVÊQUE », société filiale détenue par la Société et dans laquelle la société « DTZ INVESTORS FRANCE » exerce des fonctions de direction :**

une convention d'avance en compte-courant d'associé conclue avec la société « 13/15 VILLE L'EVÊQUE » : la Société a consenti, le 3 décembre 2015, à la société « 13/15 VILLE L'EVEQUE » une avance en compte-courant d'un montant de 53.590.412,22 euros rémunérée au taux légal pour une durée de 15 ans. Par un avenant de décembre 2017 avec prise d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, le montant de l'avance en compte-courant consentie par la Société a été augmenté pour être porté à 21.000.765,63 euros. Les autres conditions de la convention d'avance en compte-courant d'associé en date du 3 décembre 2015 n'ont pas été modifiées.

A la clôture de l'exercice écoulé, le montant de l'avance en compte-courant de la Société dans les comptes de la société « 13/15 VILLE L'EVEQUE » s'élevait à la somme de 13.794.042 euros en principal ; les intérêts courus au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à la somme de 763.615 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.


Alice Collignon (21 mars 2024 15:21 GMT+1)

Associé Unique

Société « CNP ASSURANCES »

Représenté par Mme Alice COLLIGNON

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 83 938 271.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 196 302.69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice écoulé est marqué par la poursuite des opérations militaires en Ukraine, qui ont commencé le 24 février 2022. Les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont eu une incidence sur l'économie mondiale. La société n'a pas été impactée par les opérations militaires au cours de l'exercice écoulé.

L'année 2023 est marquée par plusieurs interventions de la BCE sur la remontée du taux directeur pour enrayer l'inflation entraînant une hausse du taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles qui s'établit à 5,46%.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

A) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

B) Etat des créances et des dettes

Voir tableaux pages suivantes.

C) Engagement retraite

La société n'employant pas de personnel, aucun engagement de retraite n'a été provisionné.

D) Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net de 196 303 euros.

La variation des capitaux propres au 31 Décembre 2023 s'explique par :

- la formation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 de 196 303 euros,
- l'affectation du résultat 2022 pour 63 205 en réserve légale,
- la distribution de dividende de l'exercice 2022 pour 1 200 896.91 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

E) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 148.76 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 148.76 euros
- honoraires facturés au titre des services autres que le certification des comptes : 0 euro.

F) Disponibilités

Le poste "disponibilités" au bilan comprend le solde de compte bancaire suivant :

- banque Société Générale pour 228 701.25€

Aucune transaction avec les parties liées n'a été conclue à des conditions anormales de marché.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Néant

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 724 157				1 724 157
TOTAL	1 724 157				1 724 157
TOTAL GENERAL	1 724 157				1 724 157

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	14 557 658	763 616	13 794 042
Débiteurs divers	6 000	6 000	
TOTAL	14 563 658	769 616	13 794 042

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	19 469	19 469		
Groupe et associés	43 020 703	2 256 631		40 764 072
TOTAL	43 040 172	2 276 100		40 764 072

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	2 759 175			2 759 175

Le capital est entièrement libéré.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont estimés à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à la valeur d'apport. La valeur comptable des principaux actifs immobilisés est comparée à la valeur de marché estimée. Une expertise indépendante sert de référence pour ces actifs immobilisés.

Lorsque la valeur de marché estimée est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Elle est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

éventuellement complétée par une provision pour risque dans le cas où la valeur d'inventaire serait négative.

Au titre de l'exercice 2023, aucune provision n'a été constatée.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	767 315
Total	767 315

Les autres créances se composent des intérêts courus sur :

- le compte courant avec la société 13-15 Ville l'Evêque
- le compte à terme.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	2 256 631
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 469
Total	2 276 100

Les emprunts et dettes financières diverses se composent des intérêts courus sur le compte courant avec la Société CNP Assurance.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se composent des factures non parvenues.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	40 638 592
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 264 102
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	41 902 694
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	41 902 694
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	63 205
Autres variations	1 067 799-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	40 898 100
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 004 594-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 004 594-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 256 631	2 489 350
Dont entreprises liées	2 256 631	2 417 039

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SILK HOLDING SAS
92200 NEUILLY SUR SEINE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - 13 15 VILLE L EVEQUE - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	6 034 400	8 489 178	100.00	64 849 444	64 849 444	13 794 042		3 712 251	1 685 550		